

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Design mode
<b>Titre du module</b>	<b>Théorie mode 2</b>
<b>Type de module</b>	Module d'orientation – Module obligatoire *
<b>Code</b>	42THM (D.CV.334.42THM.F.15)
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	semestre 2
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Aucun
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>Histoire culturelle de l'apparence</b> : être capable de reconnaître les grandes étapes de l'histoire de la mode. Etre à même d'analyser le travail d'un designer de mode, du point de vue structurel et formel, et de le situer dans un contexte plus large - historique, social, économique, esthétique et intrinsèque au domaine de la mode.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>Histoire culturelle de l'apparence</b> : histoire du système vestimentaire occidental, du XVIIIe au XXIe siècle. XVIIIe siècle : naissance du phénomène de la mode. XIXe siècle : fondements de la haute couture. XXe siècle : de la haute couture au design de mode. Présentation de designers de mode significatifs du XXe-XXIe siècle. Cours accompagné d'images, d'objets et de textes. Analyses orales menées en groupe et synthétisées en classe.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : <b>Histoire culturelle de l'apparence</b> : rédaction d'une fiche signalétique sur le travail de 2 designers de mode, avec analyse détaillée d'un objet. Présentation orale des 2 fiches. Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4 à l'unité de cours. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation : remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
<b>Enseignant.e.s</b>	Fischer Elizabeth
<b>Nom du/ de la responsable du module</b>	Léa Peckre
<b>Descriptif validé le</b>	10.07.18
<b>Par</b>	Léa Peckre, responsable de la filière Design Mode de la HEAD – Genève

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.